94. Arrêté du 15 mars 1887 portant ouverture d'un crédit prov	isoire/
de 2,000 fr. au titre du service Colonial, exercice 1887.	136
95. Décision du 15 mars 1887 désignant M. Lanrezac (Victor), c	
bureau des Directions de l'Intérieur, pour sutenir deva	
Conseil du contentieux administratif les actions intéresse	
colonie	137
96. Arrêté du 16 mars 1887 portant fixation des jours et heure	s des
audiences des tribunaux de la colonie	
97. Arrêté du 17 mars 1887 portant réorganisation de la Cham	
des comités d'agriculture	
98. Arrêté du 22 mars 1887 rendant exécutoires les rôles princ	
des contributions de Tahiti et Moorea pour l'année 1887.	
99. Arrêté du 22 mars 1887 rendant exécutoires les rôles des	
tations rurales de Tahiti et de Moorea pour l'année 1887	
100. Décision du 24 mars 1887 autorisant l'exhumation des	restes
mortels du sieur Bénéteau (Eugène)	147
IOI. Arrêté du 26 mars 1887 portant approbation d'un crédit su	pplé-
mentaire de 2,595 fr. 80 c. au titre du service Local,	
cice 1886	
102. Arrêté du 28 mars 1887 modifiant divers articles de l'arré	
23 mai 1884 portant réorganisation de la Chambre de	
merce.	
103. Décision du 30 mars 1887 porlant ouverture d'un concours	
l'emploi d'écrivain de 2º classe des Directions de l'Intéri 104. Arrêté du 31 mars 1887 fixant au 12 avril 1887 les éle	
pour le renouvellement de la Chambre de commerce	
pour le renouvemement de la Gnambre de commerce	191
DÉCISION DU DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.	
105. Décision du 23 mars 1887 portant augmentation de la sole	de du
sieur Tefaatau a Tematua, garçon de bureau à la Directi	on de
l'Intérieur	152
•	
106 à 129. Nominations, mutations, etc	153
	
Nº 82. — DÉPÉCHE ministérielle. — Composition de	. Consoil
privé des Etablissements français de l'Océanie.	v Quiscit
prive des Lidoussements français de l'Oceanie.	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITE

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de la marine et des colonies A M. le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie. (Administration des Colonies, 4°° division, 4°° bureau.)

Paris, le 9 janvier 1887.

Monsieur Le Gouverneur, — J'ai l'honneur de vous informer que, par décret du 6 janvier courant, MM. Goupil, désenseur près les